



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Patrimoine mondial

# 44 COM

WHC/21/44.COM/10C

Paris, 4 juin 2021

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU  
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-quatrième session élargie

Fuzhou (Chine) / Réunion en ligne  
16 – 31 juillet 2021

## **Point 10 de l'Ordre du jour provisoire : Rapports périodiques**

**10C : Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du/des Plan(s) d'action pour le deuxième cycle de Rapports périodiques dans toutes les régions**

### **RÉSUMÉ**

Ce document présente l'avancement des activités de suivi et de la mise en œuvre des plans d'action régionaux du deuxième cycle de Rapports périodiques pour l'Asie et le Pacifique (Section I), l'Afrique (Section II), les États arabes (Section III), l'Amérique latine et les Caraïbes (Section IV) et l'Europe et l'Amérique du Nord (Section V). Depuis la 41<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial, la soumission de rapports sur les activités régionales doit respecter un format harmonisé.

#### **Projets de décisions :**

- 43 COM 10A.1 voir Section I.B
- 43 COM 10A.2 voir Section II.C
- 43 COM 10A.3 voir Section III.C
- 43 COM 10A.4 voir Section IV.B
- 43 COM 10A.5 voir Section V.C

## I. ACTIVITÉS DE SUIVI DU DEUXIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

### A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux

#### i) Plan d'action du Pacifique et plan d'action de Suwon pour l'Asie, et objectifs

1. Au vu de la diversité géographique et culturelle de la région, ainsi que de son étendue physique, il a été jugé important de produire deux plans d'action régionaux distincts afin de relever les défis et de répondre aux besoins identifiés dans les Rapports périodiques. Des priorités ont également été identifiées au niveau sous-régional, au sein des plans d'action régionaux, ce qui a donné lieu à l'élaboration de certains plans d'action sous-régionaux.
2. Le Plan d'action du Pacifique 2010-2015 a été initialement élaboré en 2009. À la fin du deuxième cycle de Rapports périodiques, une version révisée et plus longue a été adoptée au cours de la réunion régionale finale du deuxième cycle de Rapports périodiques dans le Pacifique, organisée à Apia (Samoa) en septembre 2011. L'exercice de soumission des Rapports périodiques a fourni des ressources supplémentaires importantes au plan d'action préexistant et a servi de vérification utile à mi-parcours, éclairant l'évaluation des progrès accomplis tout en mettant en évidence les activités qu'il restait à entreprendre. La mise en œuvre du premier Plan d'action du Pacifique a été jugée réussie à de nombreux égards, car elle a débouché sur une première inscription sur la Liste du patrimoine mondial pour les États fédérés de Micronésie, sur la ratification de la *Convention* par le Timor-Leste, ainsi que sur une amélioration générale des capacités de conservation des biens du patrimoine mondial.
3. En décembre 2015, un atelier régional a été organisé à Suva (aux Fidji) avec le soutien du Fonds du patrimoine mondial et du fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas pour examiner la mise en œuvre du Plan d'action du Patrimoine mondial du Pacifique 2010-2015. Des représentants des États membres du Pacifique, des institutions régionales, des organisations consultatives et de l'UNESCO ont examiné le plan d'action existant et élaboré le Plan d'action du Pacifique 2016-2020. Le Plan d'action révisé comporte 11 actions principales, dont sont dérivées 19 activités régionales, voir également <http://whc.unesco.org/document/142213> :
  - Dialogue entre les communautés, les agences et les organisations
  - Sensibilisation des communautés locales
  - Soutien aux propositions d'inscription de façon à assurer leur réussite
  - Développement des capacités à tous les niveaux (y compris auprès des peuples autochtones)
  - Développement de l'expertise nationale relative au patrimoine
  - Partenariats (entre les communautés, les agences du patrimoine, les organisations régionales, les établissements d'enseignement et les ONG)
  - Assistance des communautés pour un développement durable, grâce à des entreprises évoluant dans le domaine du patrimoine
  - Partage d'informations par le biais de réseaux de communication
  - Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation et de politiques efficaces dans le domaine du patrimoine
  - Établissement d'accords de financement durable pour la conservation du patrimoine
  - Maintien d'un processus consultatif en cours
4. Le Plan d'action de Suwon pour l'Asie a été adopté à l'occasion de la réunion régionale finale du deuxième cycle de Rapports périodiques en Asie, organisée à Suwon (République de Corée) en décembre 2011. Il présente les priorités de l'ensemble de la

région asiatique et identifie 21 points sous-régionaux concernant une ou plusieurs sous-régions d'Asie. Trois points d'importance régionale ont été identifiés :

- Développement, examen et mise en œuvre de plans de gestion (dont la gestion des visiteurs)
- Réduction des risques de catastrophes et préparation aux risques
- Meilleure coopération régionale

Outre les points prioritaires communs à toutes les sous-régions, deux autres points ont été jugés communs à la plupart des sous-régions asiatiques :

- Participation des communautés
- Analyse régionale des lacunes et études thématiques sur les Listes indicatives

Jusqu'ici, la mise en œuvre du Plan d'action de Suwon a progressé de façon régulière en dépit du manque de soutien financier de la part du Programme ordinaire et du Fonds du patrimoine mondial. De nombreuses activités ont été mises en œuvre avec succès par le biais de projets extrabudgétaires découlant directement de l'exercice de soumission des Rapports périodiques.

## **ii) Activités de suivi conformes aux objectifs du Plan d'action du Pacifique et du Plan d'action de Suwon pour l'Asie**

5. Près de 10 ans après la fin du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Asie et Pacifique, un certain nombre d'activités organisées dans la région découlent encore plus ou moins directement des priorités identifiées pendant le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques et sont présentées dans le document WHC/21/44.COM/5A. Le troisième cycle de soumission des Rapports périodiques est en cours dans la région Asie et Pacifique. Le document WHC/21/44.COM/10D présente un résumé des activités organisées dans ce cadre.
6. En soutien aux actions principales « Développement des capacités à tous les niveaux », « Développement de l'expertise nationale relative au patrimoine », « Dialogue entre les communautés, les agences et les organisations », et « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une législation et de politiques efficaces dans le domaine du patrimoine », un certain nombre de missions de suivi réactif ont été organisées, notamment au Complexe paysager de Trang An (Viet Nam, septembre 2019), aux Chemins de fer de montagne en Inde (Inde, décembre 2019), à Samarkand – Carrefour de cultures et au Centre historique de Boukhara (Ouzbékistan, janvier 2020) et ont contribué à la révision des outils de gestion existants. Les États parties de la région Asie et Pacifique ont entrepris d'autres actions pour mettre à jour et améliorer le mécanisme de gouvernance et de gestion. Le processus d'examen est en cours pour certains biens, notamment le Mausolée de Khoja Ahmad Yasawi (Kazakhstan), le Centre historique de Shakhrysbab (Ouzbékistan), le Paysage culturel et les vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan (Afghanistan), le Temple troglodyte de Rangiri Dambulla (Sri Lanka), le Meidan Emam, à Ispahan, le Paysage archéologique sassanide de la région du Fars (Iran), la Baie d'Ha-Long (Viet Nam), la Zone des temples de Sambor Prei Kuk, site archéologique de l'ancienne Ishanapura (Cambodge), Vat Phou et ses villages antiques dans le paysage culturel de Champasak, et les Sites de jarres mégalithiques de Xieng Khouang – plaine des Jarres (République démocratique populaire lao), avec des sections relatives à la préparation aux risques.
7. Six phases successives (2001-2023) d'assistance au Paysage culturel et aux vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan (Afghanistan) dans le cadre du projet de Fonds-en-dépôt japonais ont contribué en permanence à renforcer les capacités nationales en matière de conservation et à renforcer la participation des communautés à la mise en œuvre de l'outil de gestion.

8. En soutien au domaine prioritaire « Meilleure coopération régionale », un certain nombre d'activités ont été organisées en Asie pour soutenir le processus de proposition d'inscription du patrimoine mondial transnationale en série pour les Routes de la soie (voir le document WHC/21/44.COM/5A pour plus d'informations) :

- Le projet de fonds-en-dépôt UNESCO/République de Corée « Soutien à la(aux) proposition(s) d'inscription transnationale en série des Routes de la soie en Asie sur la Liste du patrimoine mondial (phase II) » a été approuvé à la fin 2018. Les objectifs de ce projet sont : (a) apporter un soutien technique et financier aux pays asiatiques pour l'organisation d'activités de terrain, d'ateliers de formation et/ou de conférences pour améliorer la conservation et la gestion des sites du patrimoine culturel le long des Routes de la soie, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion et d'un mécanisme de coordination appropriés pour le patrimoine mondial des Routes de la soie, à l'échelle à la fois nationale et transnationale ; et (b) lancer la poursuite et le développement ultérieur de l'étude thématique de l'ICOMOS sur les Routes de la soie couvrant l'Asie de l'Est, avec le soutien actif des pays participants.
- L'« Atelier de coordination sur l'état de conservation des "Routes de la soie : le réseau de routes du corridor de Chang'an-Tian-shan" a été organisé entre les États parties de la Chine, du Kazakhstan et du Kirghizistan, à Xi'an, en Chine, en juillet 2019. Il était financé par les autorités chinoises et la municipalité de Xi'an. Des fonctionnaires et des experts de Chine, du Kazakhstan et du Kirghizistan, ainsi que d'autres partenaires ont accepté de travailler ensemble à la préparation d'un rapport conjoint sur l'état de conservation des Routes de la soie : le réseau de routes du corridor de Chang'an-Tian-shan et au renforcement des systèmes de gestion coordonnée des parties/sites constitutifs de ce bien transnational en série, dont la proposition d'inscription a été soumise en amont de la présente session.
- Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a organisé des activités sur le terrain et des ateliers de formation au Tadjikistan (Khodjent, du 4 au 8 septembre 2019) et au Turkménistan (Achgabat et Merv, du 15 au 19 novembre 2019) dans le cadre du projet « Soutien aux sites du patrimoine mondial des Routes de la soie en Asie centrale (phase II) », financé par le biais du Fonds-en-dépôt UNESCO/Japon.
- La sixième réunion du Comité de coordination de la proposition d'inscription transnationale en série des Routes de la soie sur la Liste du patrimoine mondial a été organisée du 23 au 26 septembre 2019 à Hamedan, en Iran, par le Centre du patrimoine mondial et le bureau multipays de l'UNESCO à Téhéran, en coopération avec la Commission nationale iranienne pour l'UNESCO et le ministère iranien du tourisme, de l'artisanat et du patrimoine culturel.
- Un atelier destiné à l'élaboration d'un plan de gestion de la destination pour la ville de Khiva et le bien du patrimoine mondial Itchan Kala a été organisé à Khiva, en Ouzbékistan, en février 2020, dans le cadre du projet « Les axes patrimoniaux des Routes de la soie en Afghanistan, en Asie centrale et en Iran – Volet international de l'Année européenne du patrimoine culturel », financé par l'Union européenne. Les autorités municipales et les parties prenantes locales se sont formées avec succès grâce aux outils de l'UNESCO pour élaborer un plan de gestion de la destination. Les participants à la réunion ont préparé un plan de gestion de la destination pour Khiva.

9. En soutien à l'action principale « Partenariats (entre les communautés, les agences du patrimoine, les organisations régionales, les établissements d'enseignement et les ONG) » :

- Atelier de renforcement des capacités sur les liens entre nature et culture dans le domaine de la conservation du patrimoine dans la région Asie-Pacifique, organisé du 24 septembre au 4 octobre 2019 par la Chaire UNESCO sur les liens entre

nature et culture dans la conservation du patrimoine à l'université de Tsukuba, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, l'UICN, l'ICCROM et l'ICOMOS, destiné à élaborer de nouvelles approches en vue de la conservation intégrée du patrimoine culturel et naturel.

- Cours de la Fondation pour la gestion durable du patrimoine (novembre 2020 – avril 2021), organisé par le bureau de l'UNESCO à Bangkok en coopération avec le Think City Institute et le réseau de l'Académie asiatique pour la gestion du patrimoine, avec le soutien du fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas (<https://whc.unesco.org/fr/evenements/1555/>).

10. En soutien à l'action principale « Dialogue entre les communautés, les agences et les organisations » :

- Une mission consultative de l'UICN à Shiretoko (Japon) s'est déroulée du 23 au 25 septembre 2019.
- Une réunion de consultation a été organisée entre les autorités nationales japonaises, le Centre du patrimoine mondial et des experts internationaux suite à l'incendie qui s'est déclaré en octobre 2019 sur le site de Shuri-jô, une composante du bien du patrimoine mondial Sites Gusuku et biens associés du royaume des Ryukyu (réunion en ligne, 5 juin 2020), afin d'assurer une assistance technique pour la conservation et la gestion du bien.
- Étant donné que le troisième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour la région Asie et Pacifique est en cours depuis octobre 2020, le document WHC/21/44.COM/10D présente un résumé des activités organisées dans ce cadre.

**B. Projet de décision : 44 COM 10C.1**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC/21/44.COM/10C,*
2. *Rappelant la **Décision 43 COM 10A.1** adoptée à sa 43<sup>e</sup> session (Bakou, 2019),*
3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de soumission des **Rapports périodiques** de la région Asie et Pacifique ;*
4. *Remercie les gouvernements de la Chine, du Japon, des Pays-Bas et de la République de Corée, ainsi que l'Union européenne, pour leur contribution au soutien des activités de suivi du deuxième cycle de **Rapports périodiques** de la région Asie et Pacifique ;*
5. *Prend note des progrès accomplis sur le processus de proposition d'inscription des **Routes de la soie**, lancé par les États parties asiatiques en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, et se félicite de la coopération internationale fructueuse entre les institutions nationales de divers États parties de la région ;*
6. *Note que le troisième cycle de soumission des **Rapports périodiques** est en cours dans la région Asie et Pacifique, et encourage à nouveau les États parties à mettre en œuvre des activités de suivi sur le deuxième cycle en amont de l'élaboration de nouveaux plans d'action, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, et à rechercher tout moyen supplémentaire nécessaire pour ce faire ;*
7. *Rappelle aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs **Déclarations rétrospectives** de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1<sup>er</sup> février 2022 au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2021 au plus tard ; pour examen par les Organisations consultatives et pour étude lors des prochaines sessions du Comité.*

## **II. ACTIVITÉS DE SUIVI DU DEUXIÈME CYCLE DU RAPPORT PÉRIODIQUE POUR L'AFRIQUE**

### **A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux**

#### **i) Plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique et objectifs**

1. Les objectifs du plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique sont les suivants :
  - Amélioration de la représentativité des sites du patrimoine africain sur la Liste du patrimoine mondial ;
  - Amélioration de l'état de conservation des sites du patrimoine mondial ;
  - Efficacité dans la gestion des biens existants ;
  - Elaboration et mise en œuvre de stratégies permettant aux États parties africains de relever de manière efficace le défi d'équilibrer les impératifs de conservation du patrimoine et les besoins en matière de développement ;
  - Etablissement et mise en œuvre de mécanismes de protection et de conservation du patrimoine, et de gestion des conflits.
2. La sensibilisation à ces objectifs continue de se renforcer de manière efficace grâce à la proclamation de la journée du patrimoine mondial africain par les États membres de l'UNESCO en 2015, célébrée chaque année le 5 mai. Des informations complémentaires sur cette journée sont disponibles à l'adresse : <https://fr.unesco.org/commemorations/africanheritageday>
3. Au terme du plan d'action 2012-2017, les activités ont continué à suivre le plan d'action opérationnel pour combler l'écart entre les deux cycles de Rapports périodiques et accélérer l'avancement de la réponse aux priorités régionales, à la suite des recommandations et discussions de la conférence « La sauvegarde du patrimoine mondial africain, moteur de développement durable » (Arusha, Tanzanie, mai/juin 2016) et sa Déclaration de Ngorongoro ainsi que des diverses réunions organisées avec des établissements d'enseignement supérieur africains et des experts du patrimoine mondial, avec l'engagement total des communautés locales en faveur de l'amélioration d'une perspective de développement durable dans le domaine de la conservation et de la gestion des biens du patrimoine.

#### **ii) Activités de suivi conformes aux objectifs du Plan d'action 2012-2017 pour la région Afrique**

4. Les initiatives suivantes ont été prises pour améliorer la représentation des biens africains sur la Liste du patrimoine mondial ; veuillez consulter le document WHC/21/44.COM/5A pour plus d'informations :
  - Quatre ateliers consacrés aux propositions d'inscription ont été organisés par le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), en 2019, au Nigéria, en 2020, au Bénin, et en ligne, en 2020.
  - Un soutien financier et/ou technique a été apporté à 15 États parties pour la préparation ou la finalisation des dossiers de proposition d'inscription : Bénin (extension de Koutammakou, le pays des Batammariba) ; Cabo Verde (Parc Naturel de Cova, Paúl et Ribeira da Torre) ; Cameroun (Paysage culturel de Diy-Gid-Biy, extension du Paysage culturel de Sukur, et Bimbria et ses sites associés) ; Tchad (Parc national de Zakouma) ; Comores (Sultanats Historiques des Comores) ; Congo (paysage forestier d'Odzala Kokoua) ; Djibouti (site de gravures rupestres d'Abourma) ; Éthiopie (Parc national des montagnes du Balé) ; Gabon (Parc national d'Ivindo) ; Guinée-Bissau (Archipel des Bijagós) ; Nigéria (Paysage culturel de Surame) et Niger, Nigéria, Cameroun et Tchad (Paysage culturel du Lac Tchad). Le Soudan du Sud a également bénéficié d'un soutien avec l'élaboration

d'un plan d'action pour la préparation d'un dossier de proposition d'inscription à travers l'organisation d'une réunion des Organisations consultatives.

- Une réunion d'experts consacrée aux sites associés aux mémoires de conflits récents et à la *Convention du patrimoine mondial*, initialement prévue du 12 au 14 mai 2020 en Afrique du Sud, a été reportée du 6 au 9 avril 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.
  - Un soutien financier et technique a été apporté à six États parties pour la préparation ou la mise à jour de leur Liste indicative : Angola, Guinée équatoriale, Gabon, Rwanda, Togo et Zimbabwe.
  - Un soutien financier et technique a été apporté à la Somalie, qui a ratifié avec succès la *Convention*, entrée en vigueur en octobre 2020.
  - Un soutien financier et technique a été apporté aux États parties du Ghana et du Rwanda pour l'établissement d'un Comité national du patrimoine mondial.
5. En soutien à l'amélioration de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial africain, les activités suivantes ont été réalisées :
- Un soutien technique et/ou financier a été assuré pour l'examen des plans de gestion de 10 biens du patrimoine mondial : Palais royaux d'Abomey (Bénin) ; Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande (Cabo Verde) ; Parc national du lac Malawi (Malawi) ; Centre historique d'Agadez (Niger) ; Ville historique de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) ; Basse vallée de l'Omo et Basse vallée de l'Aouache (Éthiopie) ; Tombes des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda) ; Delta de l'Okavango (Botswana) ; Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs, et des régions centrale et ouest (Ghana) ; et Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré (Niger).
  - Huit missions de suivi réactif ont été effectuées, ou sont prévues, conformément aux Décisions du Comité, sur les sites suivants : Parc national de la Salonga (République démocratique du Congo, janvier/février 2020) ; Monts Rwenzori (Ouganda, décembre 2019) ; Parcs nationaux du Lac Turkana (Kenya, mars 2020) ; Vieille ville de Lamu (Kenya, novembre/décembre 2019) ; Ville de pierre de Zanzibar (République-Unie de Tanzanie, décembre 2019) ; Parc national de Serengeti (République-Unie de Tanzanie, mission initialement prévue en mars/avril 2020, puis annulée en raison de la pandémie de COVID-19) ; Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs, et des régions centrale et ouest (Ghana, février 2020) ; et Forêt sacrée d'Osun-Osogbo (Nigéria, mission initialement prévue en mars 2020 et reportée à une date ultérieure).
  - Des activités de conservation ont été menées dans 31 biens du patrimoine mondial :  
Paysage culturel de Sukur (Nigéria) ; Ruines de Loropéni (Burkina Faso) ; Parc national du lac Malawi (Malawi) ; Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs, et des régions centrale et ouest (Ghana) ; Complexe W-Arly-Pendjari (Bénin-Burkina Faso-Niger) ; Koutammakou, le pays des Batammariba (Togo) ; Parc national des oiseaux du Djoudj et Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal) ; Parc national du Manovo-Gounda St Floris (République centrafricaine) ; Ville historique de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) ; Tombes des rois du Buganda à Kasubi (Ouganda) ; Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda (Gabon) ; Trinationale de la Sangha (Congo, Cameroun et République centrafricaine) ; Réserve de faune du Dja (Cameroun) ; Art rupestre de Chongoni (Malawi) ; Île de Mozambique (Mozambique) ; Monts Rwenzori (Ouganda) ; Parc national de Taï (Côte d'Ivoire) ; Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (Côte d'Ivoire, Guinée) ; Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire) ; Réserve naturelle de la vallée de Mai (Seychelles) ; Cercles mégalithiques de Ségambie (Gambie,

Sénégal) ; Parc Maloti-Drakensberg (Lesotho, Afrique du Sud) ; les quatre sites de la République démocratique du Congo inscrits au patrimoine mondial (Réserve de faune à okapis, Parc national des Virunga, Parc national de la Garamba et Parc national de Kahuzi-Biega) et les quatre sites du Mali inscrits au patrimoine mondial (Villes anciennes de Djenné, Tombouctou, Falaises de Bandiagara (pays dogon), et Tombeau des Askia). En outre, un soutien financier et technique a été apporté en faveur de la promotion du patrimoine au sens large, par le biais de la publication des « Passeports du patrimoine » pour le Burkina Faso, le Cameroun et le Tchad.

- Le FPMA, afin de contribuer à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial d'Afrique, a accordé quatre subventions pour la conservation et quatre bourses de recherche pour le patrimoine mondial (bourses d'études Moses Mapesa).
  - Une mission d'évaluation a été menée dans la Ville historique de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire, octobre 2019). Quatre autres missions devraient avoir lieu dès que les conditions sanitaires en lien avec la pandémie de COVID-19 le permettront, dans les États parties respectifs : Réserve de faune du Dja (Cameroun) ; Complexe W-Arly-Pendjari (Bénin, Burkina Faso, Niger) et Falaises de Bandiagara (pays dogon), (Mali).
  - Un soutien financier et technique a été apporté, par le biais du Fonds-en-dépôt UNESCO/Flandres, en faveur de l'extension transfrontalière stratégique du bien du patrimoine mondial du Delta de l'Okavango (Botswana) à l'Angola et à la Namibie.
  - Six activités de renforcement des capacités ont été organisées sur la connectivité écologique (Congo, mars 2020), sur l'application des nouvelles technologies pour le suivi et l'évaluation des ressources naturelles des réserves de biosphère et des sites du patrimoine mondial (Cameroun, septembre 2019, et Sénégal, mars 2021), sur les plans de gestion des risques de catastrophe (Kenya, juin-juillet 2019), et sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* (Soudan du Sud, décembre 2020 et Ghana, octobre 2019). En outre, un cours de formation à la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* (organisé par le Fonds du patrimoine mondial africain [FPMA] en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique [WHITRAP] et l'École du Patrimoine Africain [EPA]) a été prévu à Sao Tomé-et-Principe en mars 2020, mais a été reporté jusqu'à nouvel ordre en raison de la pandémie de COVID-19. Un projet sur le renforcement des capacités dans les systèmes de protection et de gestion des risques est également en cours d'élaboration sur six sites pilotes en Afrique (en collaboration avec le FPMA et l'ICCROM).
  - Des fonds ont été réunis pour l'élaboration du DSCOR (État de conservation souhaité en vue du retrait de biens) pour cinq biens du patrimoine mondial : Tombouctou, Villes anciennes de Djenné et Tombeau des Askia (Mali), Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (Côte d'Ivoire, Guinée) et Parcs nationaux du Lac Turkana (Kenya), ainsi que pour la mise au point d'une stratégie en vue de l'élaboration du DSCOR pour tous les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril dans la région.
6. En soutien à la priorité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies permettant aux États parties africains de relever de manière efficace le défi d'équilibrer les impératifs de conservation du patrimoine et les besoins en matière de développement, les activités suivantes ont été réalisées :
- L'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar (Sénégal) a élaboré, en collaboration avec les universités Gaston Berger, Thiès et Ziguinchor, un nouveau Programme de master consacré à la gestion et à la conservation du patrimoine.

- Seize programmes d'échange universitaire ont été organisés entre le Sénégal et l'Italie, sur le thème de la gestion du patrimoine, pour les étudiants, techniciens et enseignants ; 3 contrats d'insertion professionnelle ont été signés pour de jeunes diplômés sur les sites du Djoudj et du Delta du Saloum (Sénégal) ; 400 visites ont été effectuées par des étudiants en gestion du patrimoine sur des sites du patrimoine mondial sénégalais.
- Deux Chaires UNESCO ont été établies en 2020 dans le domaine du patrimoine : la Chaire UNESCO sur les Études sur le patrimoine africain et le développement durable à l'Université du Botswana et la Chaire UNESCO sur le patrimoine africain à l'université du Great Zimbabwe.
- Un document intitulé « Sites du patrimoine mondial transfrontaliers en Afrique » devrait être publié au cours de l'année 2021.
- La Biennale de Luanda, un forum panafricain pour la culture de la paix, a été organisée du 16 au 22 septembre 2019. Dans le cadre de la Biennale, le Centre du patrimoine mondial a coorganisé la session portant sur la « Prévention des conflits autour des ressources naturelles », et plus particulièrement sur le partage d'expériences concernant la protection du patrimoine mondial dans les sociétés qui sortent d'un conflit pour éviter la récurrence des crises.
- Le FPMA et l'ICCROM ont organisé un événement parallèle ( 5 juillet 2019) sur le thème « Jeunesse, Innovation et Durabilité en Afrique » pendant la 43<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial à Bakou, en Azerbaïdjan. Il s'agit de l'un des nombreux engagements auprès de la jeunesse africaine en lien avec le patrimoine mondial, dans le cadre duquel la jeunesse a accepté ses responsabilités, aux côtés des parties prenantes.
- En 2020, à l'occasion de la journée du patrimoine mondial africain, un concours a été organisé sur Instagram sur le thème « Jeunesse, entrepreneuriat et durabilité du patrimoine en Afrique ». La 5<sup>e</sup> édition du Forum africain des jeunes sur le patrimoine mondial, qui devait se dérouler du 28 avril au 5 mai 2020 à Robben Island (Afrique du Sud), a dû être organisée en ligne en raison de la pandémie de COVID-19.
- Un projet intitulé « Création d'emplois et diminution de l'émigration dans la région du Sahel » est en cours de mise en œuvre au Centre historique d'Agadez (Niger).

## **B. Autres points forts de la coopération régionale**

7. Le Fonds du gouvernement chinois destiné au renforcement des capacités et à la coopération en faveur du patrimoine mondial en Afrique, fruit du « Forum UNESCO-Afrique-Chine sur le renforcement des capacités et la coopération pour le patrimoine mondial » qui s'est déroulé les 3 et 4 juin 2019, favorise le renforcement des capacités à long terme pour la sauvegarde des biens du patrimoine mondial africain. Il est primordial d'améliorer la représentation de la région Afrique sur la Liste du patrimoine mondial, et de renforcer les capacités des professionnels en matière de gestion et de conservation du patrimoine mondial.
8. Grâce au financement apporté par le gouvernement norvégien au Fonds du patrimoine mondial, la préservation des sites du patrimoine mondial en Afrique, en particulier de plusieurs sites naturels du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, ainsi que des sites confrontés à de graves menaces, est désormais possible. Le financement permet également au Centre du patrimoine mondial de perfectionner et de mettre en œuvre plusieurs activités destinées à préserver les sites naturels, culturels et mixtes en Afrique.
9. Entre 2016 et 2020, le financement de la Commission européenne a permis à l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique centrale (CAWHFI) de renforcer la

surveillance des paysages TRIDOM (Tri-National Dja-Odzala-Minkébé) qui comprennent les biens du patrimoine mondial de la Réserve de faune du Dja, de l'Écosystème et paysage culturel relique de Lopé-Okanda et du Trinational de la Sangha, et de soutenir les activités de gestion et de proposition d'inscription dans la sous-région Afrique centrale.

10. L'Union européenne a renouvelé son soutien en faveur de la conservation et de la réhabilitation du patrimoine culturel du Mali.
11. Le Fonds-en-dépôt UNESCO/Flandres a financé des projets de conservation, de proposition d'inscription et d'extension en Angola, au Botswana, en Éthiopie et en Namibie.
12. Le fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas a financé des projets de conservation et de développement aux Comores, au Ghana, au Malawi et au Niger.
13. Le fonds-en-dépôt UNESCO/Hongrie a financé des projets de conservation et de promotion au Burkina Faso, au Cameroun, au Tchad et au Nigéria.
14. Le fonds-en-dépôt UNESCO/Japon a financé un projet de conservation en Ouganda.
15. Le ministère français de la Culture a apporté un soutien financier à des projets de proposition d'inscription et de promotion à Djibouti et au Sénégal.
16. Le fonds-en-dépôt italien auprès de l'UNESCO a financé des projets éducatifs au Sénégal.
17. En janvier 2021, Oman a signé un accord officiel avec l'UNESCO pour soutenir les activités de renforcement des capacités des projets de proposition d'inscription et la promotion des sites du patrimoine mondial dans cinq États parties d'Afrique de l'Est (Comores, Kenya, Madagascar, Somalie et Tanzanie).

### **C. Projet de décision : 44 COM 10C.2**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/21/44.COM/10C,
2. Rappelant la **Décision 43 COM 10A.2** adoptée à sa 43<sup>e</sup> session (Bakou, 2019),
3. Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de soumission du Rapport périodique pour l'Afrique ;
4. Remercie les gouvernements de la Chine, de Flandre (Belgique), de la France, de la Hongrie, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, d'Oman et des Pays-Bas, ainsi que l'Union européenne, la Commission européenne et le Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) pour leur contribution au soutien des activités de suivi du deuxième cycle de Rapports périodiques pour l'Afrique ;
5. Note avec satisfaction les activités de suivi de la déclaration de Ngorongoro, et se félicite des efforts du Centre du patrimoine mondial face à l'urgence de renforcer les capacités africaines de manière durable avec la participation des établissements d'enseignement africains à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et du développement durable ainsi que du travail du FPMA, du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives et de leurs partenaires, pour la poursuite de la mise en œuvre du programme africain d'aide à la préparation de propositions d'inscription au patrimoine mondial ;
6. Remercie tous les États parties africains pour leur participation et leur contribution à la mise en œuvre du deuxième cycle de Rapports périodiques en Afrique ;
7. Rappelle en outre aux États parties qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1<sup>er</sup> février 2022 au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2021 au plus tard ;
8. Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les Organisations consultatives et le FPMA, et avec l'appui des États parties, de poursuivre ses efforts en vue de coordonner et mettre en œuvre le programme régional de renforcement des capacités conformément au plan d'action régional adopté pour le troisième cycle 2021-2027.

### **III. ACTIVITÉS DE SUIVI DU DEUXIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES POUR LES ÉTATS ARABES**

#### **A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux**

##### **i) Objectifs du programme régional pour les États arabes**

1. Le deuxième cycle de Rapports périodiques a été réalisé dans les États arabes de décembre 2008 à février 2010. Ses résultats ont été présentés au Comité du patrimoine mondial au cours de sa 34<sup>e</sup> session (Brasilia, 2010). Le programme régional a été approuvé par le Comité du patrimoine mondial à sa 35<sup>e</sup> session (Paris, 2011). Depuis lors, les activités développées dans le cadre du programme ont été menées avec le soutien du Centre du patrimoine mondial, des entités nationales pour le patrimoine mondial, des Organisations consultatives, des bureaux hors-siège de l'UNESCO et du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), et d'autres institutions régionales telles que l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO).
2. Ce document présente des informations sur la mise en œuvre du programme régional pour les États arabes de mars 2019 à mai 2021, en fonction des actions prioritaires identifiées dans le programme régional pour les États arabes adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 34<sup>e</sup> session (Brasilia, 2010), soit :
  - Listes indicatives
  - Propositions d'inscription
  - Élaboration d'une politique générale
  - Protection, conservation et présentation
  - Études et recherches techniques
  - Formation
  - Coopération internationale
  - Information et sensibilisation

##### **ii) Activités de suivi conformes aux objectifs susmentionnés**

3. Les progrès réalisés dans les domaines prioritaires et présentés dans le programme régional sont les suivants (voir le document WHC/21/44.COM/5A pour plus de détails) :
  - Les États parties de l'Égypte, de l'Iraq, de la Jordanie, du Liban, de la Libye, de la Palestine, du Soudan, de la Tunisie et des Émirats arabes unis ont mis à jour leur Liste indicative.
  - Grâce à l'assistance internationale, certains États parties ont bénéficié d'une aide à la préparation d'un dossier de proposition d'inscription (Palestine), de plans de conservation et de gestion, et de plans directeurs (Palestine, Syrie, Tunisie), et à l'atténuation des risques dans les situations d'urgence (République arabe syrienne). Plusieurs États parties ont bénéficié d'un soutien technique pour la poursuite de la clarification des limites.
  - Des missions consultatives ont été menées auprès de l'Arabie saoudite (2019) et de l'Égypte (2021). Des réunions techniques portant sur la conservation et la gestion des biens, et sur la mise en œuvre des Décisions du Comité du patrimoine mondial ont été organisées. Elles portaient notamment sur le site de Petra (Paris, 2019), la Casbah d'Alger, Tipasa et Timgad (réunion en ligne, 2020) et le Parc national du banc d'Arguin (réunion en ligne, 2021).
  - Des informations régulières et des documents justificatifs sont proposés sur les sites Internet de l'UNESCO et du Centre du patrimoine mondial dans le cadre des domaines prioritaires de l'information et de la sensibilisation. Le Forum arabe des jeunes professionnels du patrimoine mondial a été organisé en Tunisie (2019),

tandis que des ateliers sur la participation des communautés pour une gestion touristique durable ont été organisés au Soudan (2020).

- Plusieurs documents d'orientation ont été traduits en arabe, y compris le « Guide pour l'élaboration et la révision des listes indicatives du patrimoine mondial », les « Orientations sur la préparation de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour les biens du patrimoine mondial » et la « Note d'orientation sur l'État de conservation souhaité en vue du retrait d'un bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ». Les *Orientations* ont été traduites en arabe grâce au soutien financier du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH).
4. Dans le contexte de la sauvegarde des biens inscrits sur la Liste du patrimoine culturel en péril, les activités suivantes ont été réalisées dans la région des États arabes :
- Une réunion technique a été organisée sur le relèvement du site du patrimoine mondial de Palmyre (Paris, 2019).
  - Un soutien technique a été apporté à la Libye pour l'élaboration de la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle et de l'État de conservation souhaité en vue du retrait de l'Ancienne ville de Ghadamès de la Liste du patrimoine mondial en péril, en étroite collaboration avec les Organisations consultatives ICOMOS et ICCROM. Un soutien a également été apporté à la République arabe syrienne pour le développement de l'État de conservation souhaité en vue du retrait de l'Ancienne ville de Damas de la Liste du patrimoine mondial en péril et a été mis en place pour d'autres biens dans la région, y compris en Iraq.
  - Une réunion en ligne a été organisée sur le « Patrimoine mondial en péril dans la région des États arabes - Processus et actions » (2020), en collaboration avec le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH).
  - Une publication intitulée *Ten Years of Conflict, the State of Cultural Heritage in Syria* (« Dix années de conflit : état du patrimoine culturel syrien ») est en cours de préparation avec l'UNITAR-UNOSAT, avec le soutien financier des gouvernements allemand et norvégien.

## **B. Autres points forts de la coopération régionale**

5. Bien que la sauvegarde du patrimoine culturel dans les pays touchés par un conflit n'ait pas fait partie des priorités identifiées par le programme régional en 2011, elle est devenue un domaine d'action prioritaire pour le Centre du patrimoine mondial suivant la situation en région.
6. La sauvegarde du patrimoine culturel dans les pays touchés constitue toujours un grand domaine d'action pour la mise en œuvre de la *Convention* dans la région. En étroite collaboration avec les Bureaux hors-siège de l'UNESCO concernés et dans le cadre de l'action de l'Unité de préparation et de réponse aux situations d'urgence du Secteur de la culture de l'UNESCO et de l'entité pour la Culture et les situations d'urgence, un travail important a été réalisé pour poursuivre le suivi régulier, l'évaluation rapide des dommages, et l'aide d'urgence aux sites touchés. La réflexion sur des thèmes clés tels que la reconstruction post-conflit sur les sites dévastés par les conflits armés et les actions des groupes armés extrémistes est également au cœur des priorités de l'UNESCO.
7. Le programme régional vise l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, ainsi que la proposition d'un soutien technique en vue de la conservation et de la gestion des biens du patrimoine mondial.
8. Le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH), établi au Bahreïn en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, apporte un soutien important à la mise en œuvre des activités définies dans le cadre du programme régional sur le patrimoine culturel et naturel et les situations de conflit. Il a procédé à

une analyse régionale des lacunes pour une représentation plus équilibrée des sites du patrimoine mondial dans les États arabes et a lancé une évaluation régionale des besoins en lien avec le patrimoine naturel. Le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) a également mené des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans la région.

### **C. Projet de décision : 44 COM 10C.3**

*Le Comité du patrimoine mondial,*

1. *Ayant examiné le document WHC/21/44.COM/10C,*
2. *Rappelant la Décision 43 COM 10A.3 adoptée à sa 43<sup>e</sup> session (Bakou, 2019),*
3. *Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de Rapports périodiques pour les États arabes ;*
4. *Remercie le Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) pour sa contribution au soutien des activités de suivi du deuxième cycle de Rapports périodiques dans les États arabes ;*
5. *Invite les États arabes à accentuer leur coopération avec le Centre du patrimoine mondial pour renforcer les capacités des professionnels du patrimoine national dans le domaine de la conservation et de la gestion des biens du patrimoine mondial ;*
6. *Note avec inquiétude que la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel dans les pays de la région touchés par des conflits reste l'une des priorités et requiert davantage de ressources humaines et financières ;*
7. *Rappelle aux États arabes qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1<sup>er</sup> février 2022 au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2021 au plus tard.*

## IV. ACTIVITÉS DE SUIVI DU DEUXIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

### A. Plans d'action du deuxième cycle/programmes régionaux

#### i) Objectifs du plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2014-2024

1. Le Plan d'action régional pour le patrimoine mondial de l'Amérique latine et des Caraïbes (PARALC) pour 2014-2024 est structuré autour de cinq objectifs directement liés aux Objectifs stratégiques de *la Convention* :
  - Renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial
  - Assurer la conservation efficace des biens du patrimoine mondial
  - Promouvoir la mise en place de mesures efficaces assurant le renforcement des capacités dans les États parties
  - Accroître la sensibilisation du public, ainsi que sa participation et son soutien au patrimoine mondial grâce à la communication
  - Renforcer le rôle des communautés dans l'identification et la gestion du patrimoine mondial
2. À la suite de la Décision 38 COM 10B.4, par laquelle le Comité du patrimoine mondial a adopté le Plan d'action régional 2014-2024, le Centre du patrimoine mondial a travaillé en étroite collaboration avec les États parties de la région à l'établissement de trois Plans d'action sous-régionaux liés au Plan d'action régional, mais centrés sur les besoins et priorités spécifiques de chaque sous-région. À cet égard, des réunions sous-régionales ont été organisées pour adopter les plans d'action pour l'Amérique du Sud (Cusco, mai 2015), les Caraïbes (La Havane, novembre 2014), ainsi que pour le Mexique et l'Amérique centrale (Zacatecas, avril 2018).
3. Un exercice de suivi à moyen terme a été entrepris par le Centre en 2018 dans le cadre du plan d'action régional, 2014-2024, sous la forme d'un questionnaire détaillé distribué aux points focaux nationaux pour le patrimoine mondial. Un total de 26 États parties a répondu, sur les 33 États parties de la région. L'objectif principal de l'exercice était de réunir des informations importantes auprès des États parties sur le degré d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires établies dans le Plan. Les réponses au questionnaire permettront d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du PARALC et de fournir des informations mises à jour, à la lumière du troisième cycle de rapports périodiques sur les défis et les opportunités actuels identifiés par les États parties afin de renforcer la conservation et la gestion du patrimoine mondial dans la région.
4. Une évaluation du Plan d'action sous-régional du patrimoine mondial pour les Caraïbes (PAC) (2015-2019) a été réalisée à la fin de l'année 2019 avec le soutien du bureau de l'UNESCO à Kingston. Elle visait à évaluer l'efficacité et l'application du PAC dans les États parties concernés, et à identifier des solutions et des options pour une future coopération sous-régionale.
5. Un nombre important d'activités communes à plusieurs États parties ont été mises en œuvre conformément aux priorités et aux objectifs du plan, notamment celles présentées ci-dessous.
6. Activités de suivi conformes aux objectifs du Plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2014-2024.
7. Pour renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial, ces deux dernières années, un soutien important a été apporté en faveur des efforts des États parties pour mettre à jour leurs Listes indicatives afin d'améliorer l'équilibre et la représentativité de la Liste du patrimoine mondial dans la région. En collaboration avec les Organisations consultatives, le Centre du patrimoine mondial a élaboré une

méthodologie détaillée applicable à tout État partie de la région pour mettre à jour la Liste indicative de manière participative, interinstitutionnelle et intégrale.

8. L'assistance internationale a accordé un financement au Pérou et au Honduras en 2018 pour mettre en œuvre ladite méthodologie sous la forme d'initiatives pilotes dans la région. L'État partie du Pérou a conclu la mise en œuvre des deux principaux ateliers, à l'issue d'une analyse participative de la Liste indicative actuelle du pays, de l'identification des typologies patrimoniales prioritaires et des biens à inclure dans sa Liste mise à jour, dans le cadre d'une vision nationale de la protection du patrimoine, et la soumission finale de la Liste indicative au Centre du patrimoine mondial.
9. Dans le domaine de la conservation efficace des biens du patrimoine mondial, la mise en œuvre du projet « Qhapaq Ñan, réseau de routes andin », financé par le fonds-en-dépôt UNESCO/Japon, lancé en 2016 et impliquant les six États parties que sont l'Argentine, l'État plurinational de Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou est terminée. À ce jour, un total de 20 activités a été mis en œuvre, dont 12 ateliers internationaux auxquels ont participé les secrétariats techniques nationaux de chaque pays. Le projet a nécessité l'élaboration d'une base de données numérique interactive pour le suivi de l'état de conservation du bien, ainsi qu'un guide standardisé sur la conservation des structures d'architecture en pierre et en terre pour la totalité du bien.
10. Toujours dans le domaine de la conservation, le projet visant à élaborer des plans de gestion des risques de catastrophe pour trois biens au Chili, avec le soutien financier du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, a été finalisé. Des réunions et ateliers participatifs ont eu lieu réunissant les autorités nationales et les acteurs locaux responsables de la gestion des biens « Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura », du « Quartier historique de la ville portuaire de Valparaíso » et du « Parc national de Rapa Nui », trois biens considérés par l'État partie comme prioritaires en raison de leur vulnérabilité face aux conditions climatiques rigoureuses et au risque de catastrophes naturelles.
11. Deux importants projets extrabudgétaires de conservation financés par le fonds-en-dépôt UNESCO/Japon pour la préservation du patrimoine mondial culturel (JFiT) se sont achevés mi-2018 sur le site du bien culturel « Tiwanaku : centre spirituel et politique de la culture tiwanaku » (Bolivie) et du bien mixte « Parc national de Tikal » (Guatemala). À Tiwanaku, des progrès considérables ont été accomplis dans l'amélioration des capacités de conservation et de recherche archéologique du site, la définition d'une zone tampon, la gestion intégrée, la communication et la visibilité et le potentiel de tourisme durable. Le projet Tikal a été conçu pour stabiliser et consolider les structures les plus endommagées de l'acropole nord.
12. Plusieurs activités ont été mises en œuvre dans l'objectif de promouvoir le développement d'un renforcement des capacités efficace des États parties. Grâce aux réunions stratégiques clés avec le Centre du patrimoine mondial, les États parties et les deux centres de catégorie 2 de la région, il existe désormais un plan de travail annuel mis à jour qui soutiendra le renforcement des capacités de travail de leurs pays membres dans la mise en œuvre de la *Convention*. Dans le cas du centre Lucio Costa situé à Rio de Janeiro, Brésil, une réunion a eu lieu en août 2018 afin de définir le plan de travail pour 2018-2020, qui a ensuite été adopté à la clôture de la deuxième réunion du Conseil d'administration du centre Lucio Costa. Pendant la IV<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration organisée en mars 2021, le Plan de travail mis à jour pour 2021- 2022 a été approuvé et adopté. En ce qui concerne l'Institut régional du patrimoine mondial de Zacatecas (Mexique), ce centre de catégorie 2 a achevé, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, son plan de travail annuel, qui est été approuvé par son Conseil d'administration.

13. Un important séminaire national de renforcement des capacités s'est tenu à Buenos Aires (Argentine) en décembre 2018 en vue de la formation des gestionnaires de sites sur le thème du renforcement de la gestion des risques dans les biens du patrimoine mondial. Y étaient présents des représentants de la Commission nationale, des autorités nationales qui composent le Comité argentin du patrimoine mondial, un expert international et le Centre du patrimoine mondial.
14. La phase finale des activités de renforcement des capacités et l'élaboration d'un plan de gestion des risques de catastrophe pour la « Ville de Quito » (Équateur) a été achevée en 2018, dans le cadre du projet intitulé « Soutien à la mise en œuvre de projets pilotes inscrits aux plans d'action sous-régionaux pour le patrimoine mondial d'Amérique du Sud et des Caraïbes », avec le soutien financier de l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID).
15. Un atelier-conférence de renforcement des capacités s'est tenu du 30 juillet au 3 août 2018 à Phillipsburg, Saint-Martin, avec l'appui du bureau de l'UNESCO à Kingston, sur le relèvement après une catastrophe et la préservation du patrimoine, en particulier suite aux nombreux dégâts causés au patrimoine culturel par la saison destructrice des ouragans 2017 dans l'Atlantique. Une cinquantaine de participants de la région des Caraïbes, représentant des décideurs internationaux et régionaux, des intervenants d'urgence et des intendants du patrimoine culturel, y ont assisté.
16. Concernant l'objectif « Accroître la sensibilisation du public, ainsi que sa participation et son soutien au patrimoine mondial grâce à la communication », le Centre du patrimoine mondial a participé, en décembre 2018, à l'organisation d'une conférence et d'une célébration au siège de l'UNESCO, en collaboration avec l'Équateur, pour commémorer le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'inscription des bien « Îles Galápagos » et de la « Ville de Quito sur la Liste du patrimoine mondial en 1978.
17. Autre action de sensibilisation du public, notamment des jeunes, une initiative internationale pour les jeunes, « Ma communauté dans le patrimoine mondial », a été déployée par le bureau de l'UNESCO à San José en 2019 en coopération avec les Centres culturels espagnols du Salvador, du Honduras, du Nicaragua, du Costa Rica et du Panama, dans le cadre du Programme de participation approuvé en 2018.
18. Dans le domaine de la sensibilisation du public, le Centre du patrimoine mondial est en train d'élaborer une publication sur le bien transfrontalier « Qhapaq Ñan, réseau de routes andin », sous la forme d'une étude de cas sur les meilleures pratiques et les tendances actuelles dans la région Amérique latine et Caraïbes et à la lumière de l'achèvement du projet extrabudgétaire susmentionné, qui devrait être publiée à l'été 2021.
19. Concernant le renforcement du rôle des communautés dans l'identification et la gestion du patrimoine mondial, deux projets supplémentaires financés par l'AECID ont été menés. Dans la « Vallée de Viñales » (Cuba), le projet consistait à élaborer une stratégie de tourisme communautaire durable afin de favoriser une meilleure gestion du paysage culturel en proposant une formation et en développant une stratégie touristique durable et axée sur la communauté, compte tenu de la croissance rapide du secteur du tourisme. Dans la région du Pantanal, au Paraguay, le projet pilote a fait largement participer les communautés locales et les peuples autochtones de la région et a inclus un renforcement des capacités sur les thèmes liés à la conservation et à la gestion d'un bien du patrimoine mondial, et sur les solutions permettant d'améliorer les dispositifs de protection actuels aux niveaux local et national.
20. Un projet extrabudgétaire a été élaboré et est actuellement en cours de mise en œuvre dans les « Établissements de chefferies précolombiennes avec des sphères

mégalithiques du Diquís » (Costa Rica), financé par le ministère allemand des Affaires étrangères pour la coopération internationale, afin de renforcer les capacités des communautés locales et des peuples autochtones, en particulier des jeunes, dans le domaine de la conservation et de la gestion du bien. Le projet vise à élaborer des mécanismes pour la gestion participative entre les communautés locales et les autorités nationales et locales impliquées dans la protection du patrimoine culturel, ainsi qu'à développer les opportunités d'éducation et de communication de la population locale.

21. Veuillez consulter le document WHC/21/44.COM/5A pour plus de détails sur les activités susmentionnées.

## **B. Projet de décision : 44 COM 10C.4**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/21/44.COM/10C,
2. Rappelant la Décision **43 COM 10A.3** adoptée à sa 43<sup>e</sup> session (Bakou, 2019),
3. Se félicite des progrès accomplis dans le suivi du deuxième cycle de rapports périodiques de l'Amérique latine et des Caraïbes ;
4. Remercie les États parties de la région pour leur participation au suivi entrepris par le Centre du patrimoine mondial en 2018 concernant la mise en œuvre du Plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PARALC), 2014- 2024, et les encourage à poursuivre leurs efforts pour traiter les actions prioritaires et les résultats attendus identifiés dans le PARALC, en tenant le Centre du patrimoine mondial informé des avancées ou difficultés majeures ;
5. Note avec satisfaction l'élaboration d'un Plan de travail biennal 2021-2022 par le centre Lucio Costa pour le renforcement des capacités en matière de gestion du patrimoine (C2C-LCC), centre de catégorie 2, placé sous l'égide de l'UNESCO, pour la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités et autres activités de formation dans le cadre du Plan d'action sous-régional pour le patrimoine mondial en Amérique du Sud 2015-2020 (PAAS), et encourage fortement le centre de catégorie 2 à poursuivre la mise en œuvre de cet agenda, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial, et à soutenir d'autres activités liées au patrimoine mondial auprès de ses pays membres ;
6. Encourage en outre l'Institut régional du patrimoine mondial de Zacatecas, centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO, à poursuivre la mise en œuvre de son Plan d'action annuel développé, qui inclut d'importantes activités de renforcement des capacités prioritaires dans le cadre du Plan d'action pour le patrimoine mondial au Mexique et en Amérique centrale (PAMAC) 2018-2023, et à poursuivre sa collaboration avec le Centre du patrimoine mondial dans ce domaine ;
7. Rappelle aux États parties de la région qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1<sup>er</sup> février 2022 au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2021 au plus tard ;
8. Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la région Amérique latine et Caraïbes à sa 45<sup>e</sup> session.

## V. ACTIVITÉS DE SUIVI DU DEUXIÈME CYCLE DE RAPPORTS PÉRIODIQUES POUR L'EUROPE ET L'AMÉRIQUE DU NORD

### A. Plan d'action du deuxième cycle/programmes régionaux

#### i) Plan d'action pour l'Amérique du Nord et plan d'action d'Helsinki pour l'Europe et leurs objectifs

1. À sa 38<sup>e</sup> session en 2014, le Comité du patrimoine mondial a adopté le deuxième cycle de rapports périodiques pour la région Amérique du Nord puis a adopté le deuxième cycle de rapports périodiques pour la région Europe à sa 39<sup>e</sup> session en 2015. Deux plans d'action distincts ont été élaborés pour les deux sous-régions et validés par le Comité en 2015.
2. Après l'adoption du Rapport périodique pour la région Amérique du Nord, et conformément à la Décision **38 COM 10A**, les États parties du Canada et des États-Unis ont présenté le Plan d'action sous-régional pour l'Amérique du Nord en 2015. Le Plan d'action a été préparé par les points focaux pour le patrimoine mondial du Canada et des États-Unis, les deux États parties de la sous-région Amérique du Nord. Le Comité du patrimoine mondial a reconnu et approuvé le Plan d'action du deuxième cycle pour la sous-région Amérique du Nord et ses cinq domaines de résultats dans sa Décision **39 COM 10A.2**.
3. Le Plan d'action pour l'Amérique du Nord identifie les activités qui reposent sur les bases bien établies de la coopération dans la sous-région et sur ses activités actuelles. Il traite des objectifs stratégiques pour la mise en œuvre de la *Convention* et est structuré autour de cinq domaines de résultats avec un calendrier de mise en œuvre de cinq ans. Ces domaines de défis et opportunités pour une coopération sous-régionale renforcée sont notamment les suivants :
  - Futures Listes indicatives
  - Stratégies d'information et de sensibilisation du public à propos du patrimoine mondial
  - Développement de stratégies pour renforcer la communication et la coopération entre les gestionnaires de sites du patrimoine mondial à travers toute la sous-région Amérique du Nord
  - Assistance internationale aux biens du patrimoine mondial
  - Intégration aux domaines existants de la coopération sous-régionale
4. En reconnaissant les liens forts qui existent entre les deux États parties et leurs agences des parcs respectives, le Plan d'action vise à soutenir la poursuite des efforts entrepris pour la protection et la promotion du patrimoine mondial dans la sous-région.
5. Après l'adoption du Rapport périodique pour l'Europe et conformément à la Décision **38 COM 10A.2**, le Plan d'action sous-régional pour l'Europe (« Plan d'action d'Helsinki ») a été produit. Le Plan d'action d'Helsinki est le fruit des efforts conjoints du Centre, des points focaux nationaux des États parties de la sous-région et des Organisations consultatives. Le Comité du patrimoine mondial a reconnu et approuvé le Plan d'action du deuxième cycle pour la sous-région Europe et ses principaux objectifs dans sa Décision **39 COM 10A.1**.
6. Le Plan d'action d'Helsinki a été conçu comme un Plan d'action cadre comportant des objectifs régionaux quantitatifs afin d'en faciliter l'appropriation ainsi que l'intégration dans les stratégies nationales, sous-régionales et régionales. Le Plan d'action comporte les trois objectifs clés suivants :
  - Identification et protection de la Valeur universelle exceptionnelle
  - Gestion efficace
  - Sensibilisation à la *Convention*

7. Ces objectifs clés primordiaux incluent des domaines prioritaires correspondant à des objectifs spécifiques, qui sont eux-mêmes subdivisés en 34 actions spécifiques. Les points focaux et les autorités nationales sont invités à décider lesquelles de ces actions sont les plus appropriées dans leurs pays respectifs et à s'approprier le plan d'action.
8. Activités de suivi du Plan d'action pour l'Amérique du Nord et du Plan d'action d'Helsinki pour l'Europe.
9. Diverses activités et initiatives pertinentes pour la mise en œuvre du Plan d'action d'Helsinki ont été réalisées. Les points forts de certaines activités, liés aux domaines prioritaires définis dans le plan d'action, sont décrits ci-dessous.
10. En soutien aux trois objectifs clés, à savoir « Identification et protection de la Valeur universelle exceptionnelle », « Gestion efficace » et « Sensibilisation à la *Convention* », les activités mises en œuvre en Europe sont notamment les suivantes (voir également le document WHC/21/44.COM/5A pour plus de détails) :
  - Renforcement des capacités pour la gestion efficace des biens du patrimoine mondial grâce à des ateliers en Albanie et au Montenegro, qui bénéficient d'une assistance internationale, ainsi qu'en Géorgie, en Ukraine et au Montenegro, où une assistance consultative est fournie. Le Centre a également participé à un atelier des gestionnaires de sites du patrimoine mondial italien.
  - La traduction en portugais de la version 2019 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, grâce au soutien financier de la Commission nationale portugaise pour l'UNESCO, favorise l'amélioration de la protection et de la gestion des biens du patrimoine mondial dans les pays lusophones et contribue aux activités de sensibilisation.
  - En collaboration étroite avec l'État partie de la Turquie et avec le soutien d'une fondation scientifique privée, le Centre travaille sur une conférence sous-régionale consacrée aux biens archéologiques du patrimoine mondial afin de créer un réseau international de partage des meilleures pratiques et expériences. L'organisation de cet événement a été retardée par la pandémie de COVID-19.
  - Dans le cadre du Fonds-en-dépôt UNESCO/Pays-Bas, le Centre du patrimoine mondial est en train d'élaborer un outil d'orientation destiné à soutenir les États parties, les gestionnaires de sites et les autorités nationales dans la protection des biens du patrimoine mondial pendant la transition vers les sources d'énergie renouvelable, tout en offrant au secteur de l'énergie éolienne une vue d'ensemble des concepts du patrimoine mondial et des exigences en matière de protection et de gestion. Cet outil d'orientation se concentre sur le déploiement de l'énergie éolienne, en faisant spécifiquement référence à la région Europe et Amérique du Nord.
  - Dans le cadre de la « Convention France - UNESCO », le Centre a également préparé une publication sur les études de cas dans la région Europe et Amérique du Nord concernant les évaluations d'impact sur le patrimoine, notamment en rapport avec les projets d'énergie éolienne, avec le soutien du ministère français de la Transition écologique et solidaire.
11. Comme indiqué dans la Décision **43 COM 10A.5**, dans la région Amérique du Nord, le processus de présentation de toutes les Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle restantes a été achevé, en coopération étroite avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives. Conformément à l'action 11 du Plan d'action d'Helsinki, des progrès ont encore été accomplis dans l'achèvement des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour la région Europe et ont été encouragés par la Décision **43 COM 10A.5**.
12. Les États parties de la région Amérique du Nord ont collaboré à la mise à jour de leurs Listes indicatives respectives par le biais de consultations et d'ateliers.

13. Les États parties européens ont également réalisé des progrès dans l'élaboration de plans de gestion pour leurs biens du patrimoine mondial, afin d'accroître leur efficacité en matière de gestion, qui constitue l'un des principaux objectifs du Plan d'action d'Helsinki. Néanmoins, de nombreux biens de cette région ne disposent toujours pas de ce type de document, ni d'un système de gestion documenté.
14. Le rapport d'avancement complet et l'enquête de suivi du plan d'action d'Helsinki de 2016 sont restés en attente pour cause de ressources limitées. Toutefois, un bref sondage de réflexion serait utile pour réexaminer les résultats car la préparation du troisième cycle de Rapports périodiques en Europe, ainsi qu'un sondage de réflexion similaire, seraient bénéfiques pour l'évaluation des résultats du Plan d'action pour l'Amérique du Nord.
15. Conformément à la décision **43 COM 10A.5**, le rapport d'avancement pour l'Amérique du Nord sera présenté au Comité du patrimoine mondial lors de sa 45<sup>e</sup> session. Les conclusions seront utiles au Centre du patrimoine mondial en vue de la préparation du troisième cycle de rapports périodiques dans la sous-région.

## **B. Autres points forts de la coopération régionale**

16. La Fondation allemande pour le patrimoine mondial apporte un soutien financier au projet pilote en cours « Gestion des biens du patrimoine mondial d'intérêt religieux en Arménie », combiné à la demande d'assistance internationale « Gestion des sites du patrimoine mondial en Arménie ». L'une des principales activités du projet pilote vise à établir une synergie opérationnelle entre la Convention de La Haye de 1954 (y compris ses deux protocoles de 1954 et 1999) et la Convention du patrimoine mondial de 1972.

**C. Projet de décision : 44 COM 10C.5**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/21/44.COM/10C ;
2. Rappelant la **Décision 43 COM 10A.5** adoptée à sa 43<sup>e</sup> session (Bakou, 2019),
3. Note que des progrès supplémentaires ont été réalisés dans le suivi du deuxième cycle de Rapports périodiques dans la région Europe et Amérique du Nord ;
4. Se félicite des progrès accomplis dans l'achèvement des Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle en Europe, mais rappelle néanmoins aux États parties de la région Europe qui ne l'ont pas déjà fait de soumettre leurs Déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle d'ici le 1<sup>er</sup> février 2022 au plus tard, ainsi que les clarifications des limites d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2021 au plus tard ;
5. Réaffirmant que le suivi du deuxième cycle de Rapports périodiques représente une charge considérable, en matière de ressources et de travail, encourage les États parties à soutenir financièrement la réalisation d'un bref sondage de réflexion à titre de préparation du troisième cycle de Rapports périodiques en Europe et en Amérique du Nord, et également de suivi de l'enquête de suivi du plan d'action d'Helsinki de 2016 et d'évaluation des résultats du Plan d'action sous-régional 2015 pour l'Amérique du Nord.
6. Demande au Centre du patrimoine mondial de présenter un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan d'action pour le deuxième cycle de rapports périodiques pour l'Europe à sa 45<sup>e</sup> session.